

Réunion de Conseil communautaire du 17/02/2012 à 19H45

Salle polyvalente de la Maison des Enfants à Ocquerre

Compte-rendu

Étaient présents :

MARY BICHBICH, JOSIANE CALDERONI, NADINE CARON, VINCENT CARRE, FRANCIS CHESNÉ, PATRICK CHEVRIER, PHILIPPE COVOLATO, CHRISTOPHE DELANGE, OLIVIER DENEUFBOURG, DOMINIQUE DUCHESNE, GILLES DUROUCHOUX, ALINE DUWER, MARINA DUWER, PIERRE EELBODE, PASCALE ETRONNIER, MICHEL FOUCHAULT, CATHERINE GARNIER, CLAUDE GAUDIN, MICHELE GLOAGUEN, MARIE-CHRISTINE GOOSSENS, ACHILLE HOURDE, ISABELLE KRAUSCH, JEAN-PIERRE LABOURDETTE, ISABELLE LE NEEL-FAOUCHER, FREDERIC LEBON , PATRICK LEBRUN, LAURENCE LEROUX, DENIS MAHOUDEAU, ROLAND MAUCHE, GUY MICHAUX, CLAIRE MIGEOT, FRANCOIS MIGEOT, DANIEL NICOLAS, JEAN-CLAUDE RANZONI, JACQUES ROUSSEAU, ROMAIN SEVILLANO, CHRISTIAN TRONCHE et DENIS WALLE.

Absents et ayant donné pouvoir :

CHARLES-AUGUSTE BENOIST À CATHERINE GARNIER, FRANÇOIS COSSUT À ALINE DUWER, JEAN-LUC DECHAMP À JEAN-CLAUDE RANZONI, FRANCIS ELU À CLAUDE GAUDIN, BRUNO GAUTIER À DANIEL NICOLAS, CHRISTINE JAVERI À ROMAIN SEVILLANO, BERNARD LAQUAY À JOSIANE CALDERONI, CELINE LIMOSIN À FRANCIS CHESNÉ, YVES PARIGI À PATRICK LEBRUN, HERVE PERCHET À FRANCOIS MIGEOT, ROBERT PICAUD À PIERRE EELBODE, BRUNO PRZYBYL À MARIE-CHRISTINE GOOSSENS, ANNAMARIA SCANCAR À JACQUES ROUSSEAU, FRANCINE THIERY À DENIS MAHOUDEAU et JEAN-MICHEL VAVASSEUR-DESPERRIERS À DENIS WALLE.

Absents :

EMMANUEL BOUBEKEUR, NELLY CLARTE, JEROME GARNIER, FRANCOISE KRAMCZYK, JEAN-CLAUDE LEGRAND, DAMIEN MAURICE, JOSEPH RATANE, ANGELIQUE SAVIN et LAURENCE WAGNER.

Assistaient à la réunion :

A. BOURGEOIS, P. COURTIER, C. KUNDOLFF et F. MACQUART-SEINGRY, collaborateurs du Pays de l'Ourcq.

M. PIEQUET, Conseiller général du Canton de Lizy-sur-Ourcq

Il est procédé à l'appel. 38 délégués étant présents, le quorum est atteint.

M. FOUCHAULT excuse Mme HENRY. Il propose d'élire M. RANZONI comme secrétaire de séance.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M.FOUCHAULT invite alors P. COURTIER à donner lecture du compte-rendu de la dernière réunion de Conseil.

M. FOUCHAULT invite les délégués à formuler leurs remarques sur ce compte-rendu. En l'absence de remarque, il propose au Conseil d'adopter le compte-rendu de la réunion du 20 janvier.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. FOUCHAULT rend alors compte des contrats qu'il a signés depuis la dernière réunion de Conseil dans le cadre de la délégation de signature que le Conseil lui a accordée :

COCONTRACTANT	OBJET	MONTANT HT	DATE DE SIGNATURE
CIE DU MYSTERE BOUFFE	CONTRAT DE CESSION DE SPECTACLE SPECTACLE «LE PACTE DES FOUS » DU 31/03/2012	8 045,00 €	23/01/12
LE CHATEAU MARYSIEN	COMMANDE DEJEUNER DU PERSONNEL ET DES ELUS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES	1 500,00 €	24/01/12
I2G	COMMANDE NUMERISATION DU CADASTRE DE LA COMMUNE D'ARMENTIERES-EN-BRIE	1 080,00 €	25/01/12
GNAT INGENIERIE	MARCHE MAITRISE D'ŒUVRE PARTIELLE RELATIVE A L'AMÉNAGEMENT DES POINTS D'ARRÊTS DE CARS SUR LES COMMUNES DU PAYS DE L'OURCQ	7 500,00 €	31/01/12
UTB	COMMANDE TRAVAUX DE REPARATION DES INFILTRATIONS D'EAU TOIT DE LA MAISON DES ENFANTS – PISCINE	3 054,70 €	07/02/12
NCA ENVIRONNEMENT	MARCHE DECLARATION LOI SUR L'EAU ZONE HUMIDE DANS LE CADRE DE L'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE CROUY-SUR-OURCQ	5 000,00 €	14/02/12
INMAC WSTORE	COMMANDE ACHAT DE LICENCES MICROSOFT, ADOBE ET SYMANTEC	2 069,86 €	16/02/12

S'agissant des travaux d'aménagement des arrêts de car, M. CHESNE souhaite apporter des précisions en termes de calendrier, les Communes ayant reçu de la part de Vallet & Saunal le Dossier d'Intention de Commencer les Travaux de façon très précipitée :

L'OS n°1 marquant le début de la période de préparation sera remis à l'entreprise le 27 février prochain.

Les travaux devraient débuter entre la mi-avril et le début mai, après une période de préparation de deux mois.

Néanmoins, il encourage ses collègues maires à instruire les D.I.C.T. comme habituellement même si, les dates d'intervention sont erronées.

Aménagement et travaux

M. FOUCHAULT donne la parole à M. NICOLAS qui parcourt le compte-rendu de la dernière réunion de la Commission.

Un point a été fait sur l'état d'avancement des projets :

- assainissement de Crouy-sur-Ourcq
- création de logements d'urgence (68, rue Jean Jaurès à Lizy)
- construction de l'équipement d'athlétisme
- Maison de Santé pluridisciplinaire à Crouy-sur-Ourcq (présentation de l'esquisse).

La Commission a également travaillé sur la préparation du Budget annexe « Eau Potable et Assainissement » 2012.

Concernant la modification du règlement intérieur des déchetteries (dès le 1^{er} juillet 2012, les apports seront payants dès le premier mètre cube pour les collectivités), M. NICOLAS indique que la Commission souhaite qu'un courrier de contestation du dispositif soit adressé au S.M.I.T.O.M., et propose à chaque commune de faire de même.

- **Travaux sur le réseau d'eaux pluviales de Jaignes : autorisation donnée au Président de signer la convention financière et de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Commune (mandataire)**

M. NICOLAS rappelle au Conseil qu'il est proposé de déléguer la maîtrise d'ouvrage de travaux concernant le réseau pluvial, à la commune de Jaignes qui réalise une opération de travaux de voirie rue de l'Abbaye et d'aménagements paysagers, place de la Mairie. Il précise que dans le cadre du point à l'ordre du jour et sur avis de la Commission, il est prévu de retenir : la création d'un caniveau à grilles d'une longueur de 55 mètres, et la pose de 2 boîtes de branchement pour un montant maximum prévisionnel de 12.600 € H.T..

M. NICOLAS ajoute qu'il a été contacté par M. HOURDE avant la réunion de Conseil, M. HOURDE souhaitant lui apporter d'autres précisions sur ce dossier, notamment après ce qui avait été dit en Commission. Avec l'accord de M. FOUCHAULT, il propose alors à M. HOURDE de préciser ses attentes.

M. HOURDE rappelle que ces travaux sont envisagés dans le cadre d'un projet de Contrat Rural et que dans ce cadre, le Conseil Général ne prend en charge ni les eaux usées ni les eaux pluviales. Il souhaite que la Communauté de communes prenne en charge les travaux sur le réseau pluvial à partir des gouttières de la mairie (place de la Mairie), ce qui représente un supplément de 11 750 €, précisant que la place de la Mairie sera bien un espace ouvert au public. Il précise que resterait alors à la charge de la Commune 18.000 € pour les eaux usées, l'eau potable et la mise à niveau de tampon.

M. NICOLAS propose que ce point soit travaillé au cours d'une prochaine réunion de Commission.

En réponse à M. GAUDIN, M. HOURDE indique que l'espace concerné est un espace public communal.

M. TRONCHE précise ce qu'est le domaine privé de la Commune ouvert au public.

M. HOURDE signale que les travaux dans la cour de l'école ne sont pas inclus dans le financement demandé.

M. EELBODE précise que dans l'esprit, le transfert de compétence ne concerne que la voirie et les réseaux de canalisation. Il ne s'agit pas d'intervenir sur le domaine des communes.

M. FOUCHAULT invite le Conseil à se prononcer sur cette convention de délégation de maîtrise d'ouvrage en l'état et propose que la Commission retravaille ce dossier sur la partie aujourd'hui non-intégrée à la convention.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

- **Fourniture et livraison de sacs biodégradables pour la collecte des déchets verts : autorisation donnée au Président d'attribuer et de signer le marché avec l'entreprise attributaire**

Ayant rappelé l'opportunité de cet achat, M. NICOLAS rend compte de la procédure mise en place afin d'assurer la continuité de ce service dès le reprise de la collecte des déchets verts au printemps prochain.

Dans le cadre de la procédure adaptée mise en place et après examen des deux offres retenues pour analyse, le Comité technique constitué à cet effet propose pour le choix de l'attributaire la société QUADRIA, dont l'offre a été classée première avec 4,20 points sur 5, pour un montant maximum annuel de 31.120,80 € H.T., soit 124.483,20 € H.T.

M. FOUCHAULT invite alors le Conseil à l'autoriser à attribuer et à signer le marché, ainsi que toute décision concernant ses avenants, s'ils n'entraînent pas une augmentation du montant supérieure à 5 %, son exécution et son règlement avec la société QUADRIA, pour une durée de quatre ans.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Développement économique et emploi

M. FOUCHAULT invite M. EELBODE à présenter les points à l'ordre du jour.

● **Convention d'autorisation d'occupation temporaire d'une parcelle sur zone de Grandchamp à Ocquerre : autorisation donnée au Président de signer la convention**

M. EELBODE rappelle au Conseil que la Communauté de communes est propriétaire de la parcelle ZC 45 à Ocquerre (d'une superficie de 3,78 ha) au sein de la Zone d'activité de Grandchamp.

Il remarque qu'une partie de cette parcelle (1,78 ha) pourrait faire l'objet d'une convention d'autorisation d'occupation précaire par M. Baudoin DEGALLAIX, agriculteur, dans les conditions suivantes :

- le versement par l'occupant précaire d'une redevance sur une base annuelle de 80 € par an à l'hectare en référence au barème proposé par la Chambre d'Agriculture,
- une durée courant du 1er mars au 31 août 2012.

M. FOUCHAULT propose alors au Conseil de valider ces conditions d'autorisation d'occupation précaire de cette parcelle et de l'autoriser à signer la convention y relative.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

● **Convention technique et financière pour l'utilisation des réseaux de H2D en vue de l'alimentation de l'immeuble Pyramide : autorisation donnée au Président de signer la convention**

M. EELBODE rappelle au Conseil qu'au cours de la précédente séance, le Conseil a précisé les conditions d'acquisition de l'immeuble Pyramide, notamment s'agissant de la surface d'emprise et du plan du parcellaire concernés par cette acquisition.

Il remarque que conformément aux termes de l'engagement pris par le repreneur du site industriel le 10 octobre 2011, il est envisagé de formaliser, dans le cadre d'une convention technique et financière, les conditions et modalités de fourniture de fluides à l'immeuble Pyramide, suite à la division des installations du site, et notamment :

- la fourniture gratuite d'eau chaude ou de vapeur pour le chauffage de la Pyramide,
- le rejet gratuit d'eau des eaux pluviales vers le bassin pluvial existant,
- l'autorisation de pose d'un compteur divisionnaire pour l'alimentation électrique,
- l'autorisation de pose d'un compteur divisionnaire pour l'alimentation en eau,
- la possibilité d'utiliser des fourreaux existants pour la fibre optique et le réseau télécom cuivre.

M. EELBODE informe le Conseil que le Tribunal de Commerce de Meaux a reporté au 8 mars la décision de vente de la Pyramide.

M. FOUCHAULT précise que ce report dû à l'attente des documents d'arpentage permet d'annexer à l'acte de vente cette présente convention.

M. EELBODE indique que la convention sera formalisée pour une durée de 5 ans, période qui permettra d'acquérir une connaissance plus précise des coûts de fonctionnement et des modalités d'amélioration, en fonction des différents projets à établir. Il remarque qu'il est nécessaire d'obtenir des garanties en cas de changement d'entreprise ou de cessation d'activité.

M. FOUCHAULT invite alors le Conseil à l'autoriser à signer la convention qui formalise les engagements réciproques des deux parties, pour une durée de 5 ans.

Vote favorable du Conseil à la majorité des votes exprimés.

M. EELBODE rend compte de la rencontre qui a eu lieu le 14 février dernier entre les Bureaux des deux intercommunalités, celui du Syndicat Mixte d'Étude et de Programmation Marne-Ourcq et PROLOGIS. Il indique que PROLOGIS a annoncé qu'il se retirait au profit d'un nouveau partenaire et qu'une nouvelle promesse de vente devrait donc être à l'ordre du jour de la prochaine assemblée du Syndicat Mixte. Il précise que compte tenu des nouvelles échéances données, les permis pourront raisonnablement être obtenus d'ici à la fin de l'année 2013.

Finances – Personnel

M. WALLE parcourt le compte-rendu de la réunion de la Commission.

Il indique qu'il est proposé pour chacun des trois budgets annexes à l'ordre du jour, dans l'attente du vote du compte administratif et de l'adoption du compte de gestion, une reprise anticipée de résultat, avant le vote des budgets. Il remarque qu'il conviendra, dès que le compte administratif et le compte de gestion seront adoptés, de préciser lesdits montants en délibérant sur l'affectation du résultat 2011. Les montants correspondant seront alors ajustés dans le budget 2012 par décision budgétaire modificative, le cas échéant.

Enfin, il propose au Conseil, pour plus de clarté, d'étudier le projet de reprise anticipée et le projet de budget 2012 pour chaque budget annexe.

M. FOUCHAULT précise que Mme le Receveur a validé ces reprises anticipées.

● **Reprise anticipée du résultat 2011 du Budget annexe Hôtel d'entreprises : débat et vote**

S'agissant du budget annexe de l'Hôtel d'Entreprises, M. WALLE présente la proposition suivante :

<i>II) Pour mémoire :</i>	
Résultat de clôture de fonctionnement 2010	131 965,51
Résultat de clôture d'investissement 2010	5 116,37
Solde des restes à réaliser en investissement	-6 304,00
<i>Affectation 2010</i>	
1068 virement à la section d'investissement	1 200,00
Report à nouveau en fonctionnement	130 765,51
<i>III) Exercice 2011 :</i>	
<i>a) Fonctionnement</i>	
Résultat antérieur reporté	130 765,51
Solde d'exécution 2011	36 089,46
Résultat prévisionnel de clôture de fonctionnement 2010	166 854,97
<i>b) Investissement</i>	
Résultat antérieur reporté	5 116,37
Solde d'exécution 2011	4 839,43
Résultat prévisionnel de clôture d'investissement 2011	9 955,80
<i>III) Restes à réaliser 2011 :</i>	
Dépenses	0,00
Recettes	0,00
Solde des restes à réaliser 2011 en investissement	0,00
Capacité de financement prévisionnelle en investissement	9 955,80
<i>IV) Proposition d'inscription au Budget 2012 :</i>	
001 Résultat antérieur prévisionnel reporté en investissement	9 955,80
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	166 854,97
Résultat de fonct. prévisionnel affecté	166 854,97

M. FOUCHAULT invite alors le Conseil à se prononcer sur cette reprise anticipée.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

● **Reprise anticipée du résultat 2011 du Budget annexe Zone de Grand Champ : débat et vote**

S'agissant du budget annexe de la Zone de Grand Champ, M. WALLE présente la proposition suivante :

<u>I) Pour mémoire :</u>	
Résultat de clôture de fonctionnement 2010	17 600,17
Résultat de clôture d'investissement 2010	-223 169,34
Solde des restes à réaliser en investissement	238 189,00
<u>Affectation 2010</u>	
1068 virement à la section d'investissement	0,00
Report à nouveau en fonctionnement	17 600,17
<u>II) Exercice 2011 :</u>	
<u>a) Fonctionnement</u>	
Résultat antérieur reporté	17 600,17
Solde d'exécution 2011	256 065,33
Résultat prévisionnel de clôture de fonctionnement 2011	273 665,50
<u>b) Investissement</u>	
Déficit antérieur reporté	-223 169,34
Solde d'exécution 2011	-143 867,08
Résultat prévisionnel de clôture d'investissement 2011	-367 036,42
<u>III) Restes à réaliser 2011 en investissement :</u>	
Dépenses	-94 813,00
Recettes	126 400,00
Solde des restes à réaliser 2011 en investissement	31 587,00
Besoin de financement en investissement	-335 449,42
<u>IV) Proposition d'inscription au Budget 2012 :</u>	
001 Résultat antérieur prévisionnel reporté en investissement	-367 036,42
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	273 665,50
002 Résultat prévisionnel à reporter en fonctionnement	0,00
Résultat de fonct. prévisionnel affecté	273 665,50

M. FOUCHAULT invite alors le Conseil à se prononcer sur cette reprise anticipée.

ote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

● **Reprise anticipée du résultat 2011 du Budget annexe S.P.A.N.C. : débat et vote**

S'agissant du budget annexe du S.P.A.N.C., M. WALLE présente la proposition suivante :

<u>I) Pour mémoire :</u>	
Résultat de clôture d'exploitation 2010	11 045,94
Résultat de clôture d'investissement 2010	,00
Solde des restes à réaliser en investissement	,00
<u>Affectation 2010</u>	
1068 virement à la section d'investissement	,00
Report à nouveau en exploitation	11 045,94
<u>II) Exercice 2011 :</u>	
<u>a) Exploitation</u>	
Résultat antérieur reporté	11 045,94
Solde d'exécution 2011	1 506,00
Résultat prévisionnel de clôture d'exploitation 2011	12 551,94
<u>b) Investissement</u>	
Résultat antérieur reporté	,00
Solde d'exécution 2011	,00
Résultat prévisionnel de clôture d'investissement 2011	,00
<u>III) Restes à réaliser 2011 :</u>	
Dépenses	,00
Recettes	,00
Solde des restes à réaliser 2011	,00
Capacité de financement en investissement	,00
<u>IV) Proposition d'inscription au Budget 2012 :</u>	
001 Résultat antérieur reporté en investissement	,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	,00
002 Résultat d'exploitation reporté	12 551,94
Résultat d'exploitation prévisionnel affecté	12 551,94

M. FOUCHAULT invite alors le Conseil à se prononcer sur cette reprise anticipée.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

● **Budget 2011 du Budget annexe Hôtel d'entreprises : débat et vote**

M. WALLE présente l'équilibre du Budget annexe Hôtel d'entreprises puis invite A. BOURGEOIS à détailler rapidement les grandes lignes de ce budget.

M. FOUCHAULT propose alors au Conseil d'approuver le budget 2012 de ce budget annexe, voté par chapitre, établi comme suit :

Section de Fonctionnement : 283.709,97

Section d'Investissement en suréquilibre : 190.960,77

(avec en dépenses : 71.055,00 et en recettes : 262.015,77)

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

● **Budget 2011 du Budget annexe Zone d'activités de Grandchamp : débat et vote**

M. WALLE présente l'équilibre du Budget annexe Zone d'activités de Grandchamp puis demande à A. BOURGEOIS de détailler rapidement les grandes lignes de ce budget.

M. FOUCHAULT propose alors au Conseil d'approuver le budget 2011 de ce budget annexe, voté par chapitre, établi comme suit :

Section de Fonctionnement : 34.413,00

Section d'Investissement en suréquilibre : 76.189,08

(avec en dépenses : 504.789,42 et en recettes : 580.978,50)

Concernant le terrain de 3 ha dont l'acquisition a été décidée en même temps que l'acquisition de la Pyramide, M. FOUCHAULT précise que l'autorisation de vente est conditionnée par l'engagement pour H2D d'affecter les recettes de cette vente sur le site H2D Didier Mary et que les deux affaires seront donc traitées séparément.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

● **Budget 2011 du Budget annexe Service Public d'Assainissement Non-Collectif : débat et vote**

M. WALLE présente l'équilibre du Budget annexe S.P.A.N.C. puis demande à A. BOURGEOIS de détailler rapidement les grandes lignes de ce budget.

M. FOUCHAULT invite le Conseil à approuver le budget 2011 de ce budget annexe, voté par chapitre, établi comme suit :

Section d'Exploitation : 22.851,94

Section d'Investissement : Néant

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

● **Débat d'Orientation Budgétaire 2012 : Budget général (M14)**

M. FOUCHAULT informe le Conseil que conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un Débat d'orientation Budgétaire est proposé au Conseil.

M. WALLE présente les orientations budgétaires proposées pour l'année 2012.

M. FOUCHAULT rend compte de la réunion de travail qui a eu lieu avec les services fiscaux et M. le Sous-Préfet sur la question de la fiscalité de l'imprimerie dans le contexte de reprise par H2D. Il rappelle la demande d'exonération de CFE et de la taxe foncière effectuée par H2D et informe que ces exonérations sont conditionnées à l'existence de délibération en ce sens, des assemblées des collectivités concernées. C'est le cas du Département et de la Région, dans le cadre de leur politique d'aide aux entreprises, mais pas de la Communauté de communes ni de la Commune de Mary-sur-Marne.

Il remarque cependant que le cadre réglementaire prévoit des possibilités de dégrèvement en cas de reprise ou de création d'activité.

Il indique qu'en 2012, la perte des recettes fiscales sur l'imprimerie pourrait être au maximum de 250 K€ au niveau de la fiscalité professionnelle de zone et de 110K€ de produit de CVAE. Cela correspond à une perte de 10% des recettes fiscales de l'Intercommunalité par rapport à 2011.

M. WALLE invite ensuite A. BOURGEOIS à faire une présentation synthétique des orientations budgétaires.

M. FOUCHAULT invite alors les délégués présents à débattre.

M. GAUDIN regrette que le projet d'équipement culturel ne soit plus prioritaire et que cette question n'ait pas été abordée en réunion de Commission.

M. FOUCHAULT précise que le projet n'est pas enterré et qu'il s'agit de revoir le projet initial évalué à 7 ou 8 millions d'euros, compte tenu de l'acquisition de la Pyramide (qui ouvre de nouvelles perspectives) et de la diminution à venir des recettes fiscales. Il ajoute que dans ce contexte, il n'est pas pertinent de se lancer dans des projets démesurés et propose de démarrer au plus vite une étude sur la valorisation du site de la Pyramide, en lien avec les projets en cours, notamment culturels.

M. EELBODE rappelle que le projet d'équipement culturel tel qu'il avait été amorcé s'articulait autour de trois axes : une médiathèque, qu'il est envisageable d'implanter au sein de la Pyramide, des salles de pratique artistique, qui peuvent également y être aménagées, et une salle de spectacle qui nécessite un nouveau bâtiment et, donc, une réflexion. Il ajoute qu'un temps d'étude et de réflexion est donc indispensable pour intégrer l'équipement à l'ensemble de la Pyramide, le cas échéant sur le terrain voisin de 3 ha.

M. FOUCHAULT confirme que l'étude doit être menée autour des bâtiments disponibles.

M. GAUDIN regrette que le budget alloué à la Culture diminue.

M. WALLE et M. EELBODE rappellent que s'agissant des subventions, ce dernier a augmenté de 290% en 4 ans.

M. GAUDIN conteste les choix en matière de développement touristique et d'attractivité du territoire, d'une part, et l'étude sur les transports, en remarquant qu'ont été évoquées deux études et non pas une étude globale.

M. CHESNE précise que rien n'a changé à ce sujet. Il ajoute que seul le S.T.I.F. décidera des orientations à prendre. Il remarque que l'étude sur le Transport à la demande est une orientation possible qui sera lancée si l'étude globale démontre son opportunité.

M. CHEVRIER souhaite que, pour le D.O.B., les orientations prises puissent être mises en perspective. Il estime difficile d'inscrire ces projets dans la durée. Ainsi il remarque, comptes administratifs de 2003, 2009 et 2010 à l'appui, que les charges de personnel ont augmenté de 100.000 € en 7 ans. Or, si la masse salariale a augmenté, les comptes ne révèlent pas d'augmentation des frais de formation.

A. BOURGEOIS précise que la Communauté de communes privilégie les formations proposées par le C.N.F.P.T., qui n'apparaissent pas dans les lignes « formations » du budget.

M. FOUCHAULT précise qu'entre 2003 et 2010 il y a eu de fortes évolutions au sein du personnel de la collectivité.

M. CHEVRIER signale que les subventions aux Communes sont passées de 171.000 € en 2003 à 49.000 € en 2009, puis plus rien en 2010 et 2011.

M. FOUCHAULT précise qu'il s'agissait de l'abondement sur 10 ans réalisé dans le cadre des Contrats Triennaux de Voirie.

M. CHEVRIER s'étonne de la programmation d'une étude de faisabilité sur la vidéo-surveillance évaluée à 20.000 € et indique qu'il est opposé à la vidéo-surveillance.

M. FOUCHAULT indique que cette action a été proposée dans le cadre du C.I.S.P.D.. M. MICHAUX souligne que ce choix est justifié par le bilan que les services de la Gendarmerie ont présenté au C.I.S.P.D..

MM. CHEVRIER et GAUDIN s'étonnent de la priorité donnée au dossier des Sentiers de la Grande Guerre, dans la mesure où les orientations prises par la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux sur ce projet sont bien différentes. M. GAUDIN souligne l'opportunité de ce projet, mais ne l'estime pas prioritaire.

M. FOUCHAULT évoque les synergies entre ce projet et l'ouverture du Musée de la Grande Guerre à Meaux. Il précise que si M. GAUDIN ne considère pas qu'il est prioritaire, cette question est en effet à revoir.

M. GAUDIN souligne la difficulté d'être tributaire d'une ambition et d'un projet trop différents de ceux du Pays de l'Ourcq.

En l'absence d'autres remarques, M. FOUCHAULT propose au Conseil de valider la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire.

Le Conseil prend acte de la tenue effective d'un Débat d'Orientation Budgétaire 2012 sur le Budget général

● **Débat d'Orientation Budgétaire 2012 : Budget annexe Eau et Assainissement collectif (M49)**

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, M. FOUCHAULT propose un Débat d'Orientation Budgétaire 2011 sur le Budget annexe Eau et Assainissement collectif (M49).

A. BOURGEOIS évoque notamment deux importants dossiers en suspens : la créance présentée par l'Agence de l'Eau quant à l'ancienne contre-valeur pollution et la demande de solde présentée par le Pays Fertois pour l'opération d'alimentation en eau potable de la Zone des Effaneaux. S'agissant du premier dossier, un nouveau courrier de contestation vient d'être formalisé. S'agissant du second, un courrier vient d'être adressé à Mme la Présidente du Pays fertois : compte tenu du désaccord sur le montant et les opérations comptables mises en oeuvre, il est opportun de prévoir une réunion de travail.

M. FOUCHAULT invite les délégués présents à débattre.

En l'absence d'intervention, M. FOUCHAULT propose au Conseil de valider la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire.

Le Conseil prend acte de la tenue effective d'un Débat d'Orientation Budgétaire 2012 sur le Budget annexe Eau et Assainissement collectif

M. WALLE revient sur le compte-rendu des travaux de la Commission et fait état de la proposition de la Commission de fixer l'enveloppe allouée aux subventions aux associations à 315 000 € pour l'année 2012

M. GAUDIN remarque que si le projet d'équipement culturel est bloqué, d'une part, et que les subventions aux associations diminuent, d'autre part, il n'y aura bientôt plus de vie culturelle sur le territoire.

M. FOUCHAULT rappelle que des priorités de développement ont été choisies et retenues et qu'il est nécessaire de s'adapter aux évolutions des ressources induites par l'économie locale afin de ne pas être confrontés à l'avenir à un déséquilibre du budget de fonctionnement.

● **Subvention à l'Office de Tourisme Communautaire du Pays de l'Ourcq**

M. FOUCHAULT propose au Conseil, dans l'attente de l'examen par le Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire du budget 2012 de l'Office et de l'allocation par le Conseil communautaire de la subvention à l'O.T.C. pour l'année 2012, d'allouer une subvention de 25.000 € (un quart du montant alloué en 2011) à l'O.T.C. afin de permettre le bon fonctionnement de l'établissement sur le premier trimestre 2012.

Il précise qu'au cours de la prochaine séance, le Conseil communautaire se prononcera sur le montant définitif de subvention à l'O.T.C. pour l'année 2012.

M. FOUCHAULT invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

● **Subvention au C.I.A.S. du Pays de l'Ourcq**

M. FOUCHAULT propose au Conseil, dans l'attente de l'examen par le Conseil d'Administration du C.I.A.S. du budget 2012 et de l'allocation par le Conseil communautaire de la subvention au C.I.A.S. pour l'année 2012, d'allouer une subvention de 206.250 € (un quart du montant alloué en 2011) au C.I.A.S. afin de permettre le bon fonctionnement de l'établissement sur le premier trimestre 2012.

Il précise qu'au cours de la prochaine séance, le Conseil communautaire se prononcera sur le montant définitif de subvention au C.I.A.S. pour l'année 2012.

M. FOUCHAULT invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Questions diverses

● **Demandes de permis exclusifs de recherches d'hydrocarbures : motion**

M. FOUCHAULT propose l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. FOUCHAULT informe le Conseil des demandes de permis exclusifs de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux qui impactent toutes les communes du territoire. Il fait notamment état de deux projets, le permis dit de Mary-sur-Marne et le permis de Hautevesnes qui impactent une grande partie des communes du territoire :

- Permis de Mary-sur-Marne : Armentières-en-brie, Congis-sur-Thérouanne, Isles-les-Meldeuses, Jaignes, Le Plessis-Placy, Lizy-sur-Ourcq, Mary-sur-Marne, May-en-Multien, Ocquerre, Tancrou, Trocy-en-Multien.
- Permis de Hautevesnes : Coulombs-en-Valois, Crouy-sur-Ourcq, Dhuisy, Douy-la-Ramée, Etrépilly, Germigny-sous-Coulombs, Lizy-sur-Ourcq, Le Plessis-Placy, Ocquerre, Marcilly, May-en-Multien, Puisieux, Trocy-en-Multien, Vendrest, Vincy-Manoeuvre.

M. FOUCHAULT précise que dans le cadre de l'instruction des demandes de permis, les documents sont mis à disposition du public en ligne sur le site internet du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement jusqu'au 19 février 2012. Il remarque que cette information a été particulièrement discrète et restreinte et qu'elle ne figurait notamment pas dans la rubrique « Consultations publiques » du site.

Ayant souligné les défauts dans les méthodes de concertation mises en œuvre et l'absence d'information notamment à destination des Maires, M. FOUCHAULT propose au Conseil l'adoption d'une motion confirmant la forte inquiétude des élus et leur demande d'information sur les projets concernant le territoire.

M. LEBRUN précise qu'une enquête d'utilité publique est nécessaire. Dans la mesure où le délai est très court, il s'interroge sur l'éventualité d'un vice de forme.

M. EELBODE remarque qu'il s'agit d'explorer pour exploiter.

M. GAUDIN remarque qu'en effet les entreprises qui explorent sont celles qui exploitent ensuite, bien qu'aujourd'hui la fracturation hydraulique soit interdite en France. Il est favorable à ce que le Conseil communautaire s'oppose à cette exploration.

M. CARRE indique qu'il existe un lien sur le site pour s'exprimer, mais que celui-ci est très discret.

M. GAUDIN souligne que les Communes subissent de très lourdes procédures sur certains sujets tandis que dans le cas présent, le Ministère s'autorise des procédures plus que légères.

M. FOUCHAULT informe qu'il a alerté Monsieur le Député et Monsieur le Sous-Préfet sur cette question.

En réponse à M. COVOLATO qui rappelle que pour les carrières Clamens sur la Commune de Trocy-en-Multien, une simple ligne dans le journal « la Marne » a suffi, M. ROUSSEAU souligne que sur ce projet l'enquête publique avait été faite dans les normes.

M. FOUCHAULT invite le Conseiller général à s'exprimer sur la problématique de l'exploitation des hydrocarbures.

M. PIEQUET rappelle qu'il ne s'agit pas d'une enquête publique mais que la loi de 2011 le permet. Il considère que cette façon de procéder est inacceptable dans la mesure où il y a un réel défaut d'information. Il encourage le Conseil communautaire à prendre cette motion pour indiquer que la collectivité s'oppose à cette méthode et s'inquiète pour l'avenir.

M. GAUDIN rappelle l'action positive des associations environnementales à ce sujet.

M. FOUCHAULT précise qu'il n'est pas possible de s'opposer à toute recherche mais qu'il est nécessaire d'être vigilant. Il s'oppose à la méthode qui pêche en termes d'information publique et qui permet une exploitation sans l'accord des élus du territoire.

M. GAUDIN souligne que la seule solution est de s'opposer à toute exploration, afin d'éviter tout risque d'exploitation.

M. MIGEOT remarque que s'opposer systématiquement à toute recherche, c'est aller à l'encontre de la science.

M. GAUDIN considère que la procédure est complètement opaque.

M. LABOURDETTE indique que cette recherche entraînera indubitablement l'exploitation, or à l'heure actuelle, il n'y a pas d'autre technique d'exploitation que le forage hydraulique.

M. MAUCHE demande que soit envoyé un communiqué à la Presse.

Après ces échanges et M. LABOURDETTE ayant proposé d'ajouter que compte tenu de la méconnaissance actuelle des modalités d'extraction, la collectivité demande de suspendre l'exploration, M. FOUCHAULT invite le Conseil à se prononcer sur le texte suivant :

Considérant que le territoire de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq :

- est déjà impacté dans le domaine énergétique avec un important stockage de gaz dit "de Germigny-sous-Coulombs" concernant plusieurs communes sur la partie Est - Nord-Est du territoire,*
- compte deux sites Natura 2000 : le Site des boucles de la Marne (document d'objectifs validé) et le site des Bois des réserves, des usages et de Montge (document d'objectifs en cours d'élaboration),*
- et est intégré, en partie, dans le périmètre d'étude du projet de Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morin.*

Compte tenu de l'inquiétude des habitants devant les projets d'exploration des hydrocarbures liquides ou gazeux,

Compte tenu du défaut d'information inacceptable notamment à destination des Maires et des acteurs locaux concernés,

Compte tenu du manque de garantie aujourd'hui sur les méthodes d'extraction mises en oeuvre suite aux démarches d'exploration,

Il est demandé que tout forage et tout projet d'exploration soient suspendus dans l'attente de disposer de connaissances et informations précises sur les méthodes futures d'extraction complète et d'une concertation avec les acteurs locaux concernés.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

● **Calendrier**

M. FOUCHAULT annonce la date de la prochaine réunion du Conseil communautaire : le 30 mars 2012, sous réserve de l'obtention des éléments relatifs à la fiscalité.

M. FOUCHAULT présente les prochains rendez-vous culturels :

- "Concert de musique du Monde "Trio Lélé" : le 9 mars, 20h30, à Vendrest
- Temps fort sur la Commedia dell Arte du 24 au 31/03.

● **Syndicat Mixte**

M. FOUCHAULT informe le Conseil que Mme JAVERI démissionne de son mandat au sein du Syndicat Mixte Marne-Ourcq.

● **D.E.T.R.**

M. FOUCHAULT indique que deux dossiers D.E.T.R. ont été déposés, l'un dans le cadre du projet de construction d'une Maison de Santé pluridisciplinaire et l'autre dans le cadre de l'acquisition de la Pyramide.

● **Fermeture de la Piscine pour vidange**

M. FOUCHAULT informe le Conseil que la Piscine communautaire sera fermée pour entretien du 27 février au 4 mars.

● **Urbanisme**

M. FOUCHAULT fait état du courrier de Mme le Maire du Plessis-Placy demandant si l'Intercommunalité était en mesure d'instruire des dossiers d'urbanisme des communes, en raison du retrait de la DDT. M. ROUSSEAU propose l'examen de ce point en Commission.

● **École Intercommunale de Musique de la Région de l'Ourcq**

M. FOUCHAULT informe le Conseil qu'il a reçu un courrier de M. MENIL pour dire son incompréhension sur la position du Conseil communautaire concernant sa dernière demande de subvention. Il rappelle qu'une convention d'objectifs est la formalisation d'un partenariat sur la base d'un projet proposé par une association en accord avec les orientations de la collectivité.

M. CHEVRIER remarque que l'association E.M.A.A. est actuellement en grande difficulté financière et regrette que le Département ne soutienne pas cette association cette année.

M. RANZONI demande si l'E.I.M.R.O. a reçu une subvention de la part de la Communauté de communes. En réponse, M. FOUCHAULT rappelle que l'E.I.M.R.O. a été soutenue de 2008 à 2010 à hauteur de 1.700 € puis en 2011 à hauteur de 15.000 €. Il remarque que l'association a choisi de créer un déficit de fonctionnement afin de baisser ses tarifs.

Mme GARNIER indique que l'association a été prévenue que la baisse des tarifs créerait un déficit de fonctionnement que la Communauté de communes ne pourrait couvrir.

M. NICOLAS rappelle l'importance de cette association qui compte 250 élèves.

Mme GARNIER précise que l'association ne propose ni ne défend d'autre projet que la baisse des tarifs et rappelle que la Communauté de communes s'est fixée des règles pour l'analyse des subventions, or il faut respecter les règles que l'on s'impose.

M. FOUCHAULT conteste la demande de M. MENIL de changement d'interlocuteur au sein de la Communauté de communes.

M. TRONCHE souligne que les agents ne peuvent remplir les dossiers à la place des associations.

M. FOUCHAULT regrette que l'E.I.M.R.O. refuse de préparer un dossier en contrepartie d'une convention.

M. EELBODE rappelle qu'il s'agit d'argent public et que le dossier demandé n'est pas insurmontable.

L'ordre du jour étant épuisé, M. FOUCHAULT lève la séance à 22h40.

Le secrétaire de séance, M. RANZONI

